

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est la traduction fidèle sinon littérale. Je présume, dis-je, M. l'Orateur, que je dois également ajouter foi à la déclaration du ministre des Finances. C'est mon devoir, je présume, de croire à sa parole, et fidèle à mes habitudes, je m'efforce en ce moment de faire mon devoir.

Jusqu'ici, M. l'Orateur, ma tâche a été facile ; car, comme on peut le voir, et j'attire l'attention de la Chambre sur le fait—les déclarations du premier ministre et du ministre des Finances ne sont pas absolument incompatibles. De fait, ainsi qu'on l'a remarqué, ces déclarations se prêtent un appui mutuel et se corroborent réciproquement. Mais, M. l'Orateur, me voici maintenant dans un dilemme. Je me demande ce qu'il faudrait faire dans le cas où il arriverait à ces deux honorables ministres de se contredire ; et cela est dans l'ordre des choses possibles. La lumière peut jaillir des ténèbres, même si elle provenait de ces lieux sinistres que certains procès imminents pourraient jeter sur la question ; mais pour le moment, nous sommes encore dans les ténèbres. Toutefois, la voie est en grande partie déblayée. M. l'Orateur, j'ai eu le privilège, comme vous aussi sans doute, de parcourir certaines lettres affectueuses—j'allais presque dire érotiques—échangées entre mon estimable ami, le directeur général des Postes et un autre membre éminent de la défunte confraternité. Je crois de mon devoir, M. l'Orateur, par manière d'illustration, de donner à la Chambre, lecture de ces lettres, afin qu'elles soient transmises à la postérité. Voici ces lettres, non anonymes,

OTTAWA, 13 janvier 1896,

MON CHER SIR ADOLPHE.—Bien que j'aie déjà nié en plein parlement toute complicité relative aux lettres anonymes en question, je désire vous réitérer ici personnellement mon énergique dénégation et récusier encore une fois la paternité de ces lettres. Permettez-moi en même temps d'ajouter que je vous absous entièrement de tout soupçon tendant à vous incriminer comme source des renseignements qui ont été communiqués à la presse relativement à cette affaire.

Bien à vous,

W. H. MONTAGUE.

La réponse est digne de la première missive :

CHEZ DR MONTAGUE.—En réponse à votre lettre, j'accepte pleinement votre dénégation de complicité dans l'affaire des lettres anonymes, comme, d'ailleurs, je l'ai déjà déclaré en parlement, et je regrette les ennuis que vous a occasionnés la publication de l'allusion relativement à cette affaire.

Je désire ajouter, que je suis heureux de voir que vous m'absolvez du soupçon m'incriminant comme auteur des renseignements communiqués à la presse sur cette affaire.

Tout à vous,

ADOLPHE CARON.

M. l'Orateur, à mon avis, nos belles amies, j'entends celles du directeur général des Postes, si elles tiennent compte de toutes les circonstances concomitantes, ne peuvent qu'avouer, d'un commun accord, que ces lettres sont divinement mignonnes.

Mais voici à quoi je veux en venir, M. l'Orateur, et voici la raison qui m'a porté à faire figurer ces lettres au débat : c'est qu'elles font voir d'une façon admirable toute la sagesse de la décision à laquelle j'ai jusqu'ici tâché de me conformer ; la règle imposant à tout homme public le devoir d'ajouter foi comme vraies à toutes les déclarations faites en parlement. Songez-y bien, M. l'Orateur ! Si cette excellente règle n'existait point—je le demande à l'honorable directeur général des Postes—leur eût-il été possible, à lui et à l'honorable Dr

Montague, de se sauter au cou, et tout ruisselants de pleurs, de confondre ensemble leurs larmes, comme ils le font en ce moment ? En vérité, M. l'Orateur, la sagesse est justifiée par la bouche même de ses enfants ; et il en est ainsi de vos décisions.

A mon avis, M. l'Orateur, l'explication que nous venons d'entendre, et de fait toute la pièce théâtrale à laquelle nous assistons, est, du commencement à la fin le digne couronnement de l'histoire du parlement actuel. Il est probable, M. l'Orateur, que le parlement actuel, pour bien des raisons, tiendra une place tout à fait exceptionnelle dans l'histoire du pays. Ce parlement-ci, M. l'Orateur, a fait plusieurs choses que nul parlement n'avait encore tenté de faire, et que, si j'ose faire une prédiction, nul parlement n'osera tenter à l'avenir. Et d'abord, ce parlement-ci est en excellente voie de se payer six années d'indemnité pour cinq années de travail. Puis, il est très probable que ce soit le seul parlement qui atteindra jamais la limite extrême de sa durée. Enfin, c'est le seul parlement qui, à ma connaissance, dans un pays de langue anglaise, ait jamais délibérément refusé d'instituer une enquête au sujet d'une accusation portée contre un ministre de la Couronne par un membre de la Chambre ; et c'est assurément, à ma connaissance, le seul parlement dans aucun pays où l'on ait permis à un ministre de la Couronne, accusé de crimes d'Etat et de délits politiques de choisir ses propres juges et de dresser à sa guise l'acte d'accusation.

M. FOSTER : A l'ordre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il me semble que je suis parfaitement dans l'ordre. Je ne fais que constater ce qui est consigné aux procès-verbaux ; je fais allusion à un document rédigé et servant de base, à une commission instituée par ces messieurs—soit dit à leur honte, au nom de Sa Majesté—dans le but d'effectuer la chose même à laquelle j'ai fait allusion. Eh ! bien, M. l'Orateur, j'affirme qu'une majorité parlementaire, capable de sanctionner une telle procédure, est le digne complément du cabinet qui occupe en ce moment les bancs ministériels. Le parlement est digne du cabinet, et le cabinet est digne du parlement.

M. l'Orateur, mardi de la semaine dernière, je croyais que nous avions atteint le dernier degré de dégradation auquel il fût possible à un parlement canadien d'arriver. Les délibérations d'aujourd'hui m'ont convaincu que les profondeurs de l'abîme appellent encore d'autres abîmes.

C'était Oliver-Wendell Holmes, je crois, ou quelque autre écrivain également versé dans les secrets de la psychologie, qui a dit un jour que le meilleur moyen d'arriver au vrai touchant un individu ou un objet quelconque, consistait à se servir de la règle de la triangulation. C'est cette règle, M. l'Orateur, que je me propose d'appliquer au cabinet. Je sais passablement bien jusqu'où va l'estime du parti libéral pour les membres du cabinet, et je pense être en mesure de deviner assez juste l'opinion que tout vrai conservateur se forme du mérite de ces messieurs. Toutefois, il est intéressant de voir ces choses-là de profil, et c'est ma bonne fortune de pouvoir jeter sur le sujet quelques rayons de lumière sur la manière de voir de nos voisins, les citoyens de la grande république américaine....

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !